

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

## COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 05/10/2020

Objet : Dégradations sur la signalisation des routes départementales

### **Dégradations récurrentes sur la signalisation départementale : le Conseil départemental porte plainte et met en garde**

Depuis le début du mois de septembre, les agents du service des routes du Conseil départemental constatent un accroissement des incivilités vis-à-vis de la signalisation routière sur le secteur du Bergeracois.

Des balises de carrefour ou des panneaux, tels que des STOP, ou encore de la signalisation directionnelle sont endommagés, volés, arrachés voire déplacés ou jetés dans les jardins des riverains.

Outre le préjudice causé à la collectivité, ces incivilités peuvent avoir de lourdes conséquences pour les automobilistes. L'absence de signalisation de sécurité présente en effet pour eux un réel danger.

Bien qu'il subisse, comme eux, cette situation, le Département de la Dordogne tient à s'excuser de ces désordres auprès des usagers pour l'absence de signalisation, et auprès des riverains pour l'intrusion de ces équipements dans leurs propriétés.

Afin que cessent ces dégradations, la collectivité a déposé plainte auprès de la gendarmerie. Elle demande également aux administrés de bien vouloir se rapprocher d'elle ou des forces de l'ordre, s'ils sont en mesure de fournir des éléments susceptibles de permettre l'identification du ou des auteurs de ces actes qui peuvent mettre en danger la vie d'autrui.

Le Département en appelle solennellement au sens civique des auteurs de ces actes malveillants pour qu'ils arrêtent net leurs agissements.